

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PROMACOL®-S
Type de produit : A base de silicates
Groupe de produits : Adhésifs, agents liants

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : adhésifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Promat International N.V.
Bormstraat 16
2830 Tisseelt - BELGIUM
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09
info@promat-international.com - [website: www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

Autres

Promat d.o.o.
Trata 50
4220 Skofja Loka - Slovenia
T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450
info@promat-see.com - www.promat-see.com

Autres

Promat s.r.o.
Kkalova 22/784
16000 Praha 6 - Bubeneč - Czechia
T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576
promat@promatpraha.cz - www.promatpraha.cz

Autres

Promat Ibérica S.A.
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda
28001 Madrid - Spain
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97
info@promat.es - www.promat.es

Autres

Promat S.p.A.
Via Perlasca 14
27010 Vellezzo Bellini (PV) - Italy
T +39 0382 4575 200 - F +39 0382 926 900
info@promat.it - www.promat.it

Autres

Ivarsson a/s
a/s Kometvej 36
6230 Røddekro - Denmark
T +45 73 66 19 99 - F +45 74 66 10 20
info@promat.nu

Autres

Promat UK Ltd.
The Sterling Centre
RG12 2TD Bracknell - United Kingdom
T +44 1344 381 300 - F +44 1344 381 301
marketinguk@promat.co.uk - www.promat.co.uk

Autres

Promat S.A.S.
Rue de l'Amandier
78540 Vernouillet - France
T +33 1 39 79 61 60 - F +33 1 39 71 16 60
info@promat.fr - www.promat.fr

Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.
ul. Przeclawska 8
03-879 Warszawa - Poland
T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290
top@promatop.pl - www.promatop.pl

Autres

Promat International N.V.
Bormstraat 16
2830 Tisseelt - BELGIUM
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09
info@promat-international.com - [website: www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

Autres

Promat Fire Protection LLC
Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2
123945 Dubai - United Arab Emirates
T +971 4 885 3070 - F +971 4 885 3588
info@promatfp.ae

Autres

A + B (Promat Russia)
ul. Vernadskogo 84/2
119/606 Moscow - Russia
T +7 (495) 246-0101 - F +7 (495) 246-0192
sales@promat.ru - www.promat.ru

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 15 71 81 00
Pendant les heures de bureau:
Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 5.00 p.m. (MEZ)
Langue
anglais
français
néerlandais

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum	Freiestrasse 16 8032 Zürich	+41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : A base de silicates

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	2,5 - 10	Non classé
Diiron trioxide substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(n° CAS) 1309-37-1 (Numéro CE) 215-168-2 (N° REACH) 01-2119457614-35	0 - 2,5	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants. Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Procédés de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger contre le gel. Eviter la chaleur et le soleil direct. Conserver dans les conteneurs d'origine fermés.

Interdictions de stockage en commun : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de titane (13463-67-7)		
Belgique	Nom local	Titane (dioxyde de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Suisse	Nom local	Dioxyde de titane
Suisse	VME (mg/m ³)	3 mg/m ³
Diiron trioxide (1309-37-1)		
Belgique	Nom local	Fer (trioxyde de) (fumées) (en Fe)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	2 ppm
France	Nom local	Fer (trioxyde de di-, fumées), en Fe
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³
Suisse	Nom local	Oxydes de fer
Suisse	VME (mg/m ³)	3 mg/m ³

Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes) : - en France: Totale: 10 mg/m³. Respirable: 5 mg/m³ (Code du travail R4222-10).
- en Belgique: Inhalable: 10 mg/m³. Respirable: 3 mg/m³,
- au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m³. Respirable: 6 mg/m³

Indications complémentaires : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Protection des mains : Gants de protection. Utilisez des gants résistant aux alcalis. Gants en latex. Gants en caoutchouc nitrile. Gants en PVC. Gants en caoutchouc butyle

Protection oculaire : Lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation



Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux.
Couleur	: Gris(e). Beige.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,6
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 16000 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Gel.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	6,8 mg/l/4h
Diiron trioxide (1309-37-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,21 mg/l

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
NOAEL (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	10 mg/litre/6 h/jour
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	3500 mg/kg de poids corporel
Danger par aspiration	: Non classé

PROMACOL®-S	
Viscosité, cinématique	4516 mm ² /s

Autres informations : Dioxyde de titane, EC N° 236-675-5: En 2006, le CIRC a classé TiO₂ comme pouvant être cancérogène pour l'homme. Cette classification est basée sur des études qui ont montré des excès de cancers du poumon chez des animaux de laboratoire qui ont été exposés à des doses élevées de TiO₂ par voie d'inhalation (dans d'autres études, aucun excès a été trouvé chez les animaux exposés). En ce qui concerne les études sur les humains (les populations de travailleurs de TiO₂ produisant ou utilisant des industries), le CIRC a conclu: «En résumé, les études ne suggèrent une association entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane comme cela s'est produit dans les dernières décennies en Europe occidentale et en Amérique du Nord et le risque de cancer. Toutefois, cela ne devrait pas être interprété comme une preuve de l'absence totale de potentiel cancérogène pour l'homme.". En ce qui concerne les expositions prévues pour les utilisateurs en aval, le CIRC a également conclu: "Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux".

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	>= 100 mg/l
EC50 72h algae 1	16 mg/l

Diiron trioxide (1309-37-1)	
CL50 poisson 1	> 50000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

PROMACOL®-S	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PROMACOL®-S	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
Dioxyde de titane (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Composant	
Diiron trioxide (1309-37-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : BE;CH;FR;LU

FDS UE (Annexe II REACH)

PROMACOL®-S

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.